Aix*Marseille université
Sociolement engagée

DAJI/2023/Décision/Tarifs/03
Décision portant approbation des tarifs des frais d'inscription pour le colloque
« *12th ITER International School. IIS 2023* »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le laboratoire PIIM a présenté une demande d'approbation de tarifs d'inscription pour un colloque,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « 12th ITER International School. IIS 2023 ».

Ce colloque aura lieu du 26 au 30 Juin 2023 à Aix Marseille Université dans la commune d'Aix-en-Provence.

Le montant des tarifs d'inscription pour les participants est fixé à 180,00 € HT (cent quatre-vingts euros) et de 200,00 € TTC (deux cents euros).

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 Janvier 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

université d'Aix-Marseille · AMU ·

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36** - Site web : **www.univ-amu.fr**